



Un geste concret pour l'environnement

Saint-Faustin-Lac-Carré, le 5 septembre 2013. Le conseil municipal est fier d'annoncer que son plan d'action visant la réduction des gaz à effet de serre (GES) a reçu l'approbation du Ministère de l'environnement, de la Faune et des Parcs (MDDEFP).

En 2009, la Municipalité a adhéré au Programme Climat Municipalités qui vise la réduction des GES et ainsi lutter contre les changements climatiques.

Ce n'est évidemment pas la première intervention de la Municipalité visant la protection de l'environnement. En effet, depuis quelques années déjà, la Municipalité s'est engagée résolument à préserver l'environnement à l'aide d'initiatives proactives et efficaces. On peut en nommer quelques-unes : le programme de protection des lacs, un contrôle accru de la vidange des fosses septiques, la protection de la bande riveraine, le programme "Ici on Recycle", la distribution d'arbres, en plus de la tenue de journées et activités thématiques de sensibilisation.

En adhérant au Programme Climat Municipalités, la Municipalité agit une nouvelle fois concrètement et cette fois c'est pour lutter, à la hauteur de ses moyens, contre les changements climatiques, par la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES) que nous produisons. Les 15 mesures contenues au plan d'action seront ainsi intégrées à la démarche de développement durable de la Municipalité.

En 2009, le consultant Cima plus Environnement / ZERO CO₂, a comptabilisé les émissions de GES produites dans la Municipalité et un plan d'action pour les réduire a été élaboré et déposé auprès du MDDEFP. ZERO CO₂ a estimé les émissions produites par les activités de la municipalité, soit le secteur corporatif, à 668 tonnes d'équivalent CO₂ et à 25 556 tonnes d'équivalent CO₂ produites par l'ensemble de la collectivité, soit le secteur collectif.

Le plan d'action a été accepté par le MDDEFP et les objectifs de réduction sur cinq ans sont, pour le secteur corporatif, de l'ordre de 3.8%, soit 25.7 tonnes d'équivalent CO₂. Ces émissions sont produites par nos bâtiments, le traitement des eaux usées et nos équipements motorisés. Pour le secteur collectif, l'objectif de réduction est de 0.1%, soit 24.2 tonnes d'équivalent CO₂ et proviennent du transport routier et des matières résiduelles.

Le suivi du plan d'action, qui couvre la période 2013-2017, sera assuré par le Service de l'urbanisme et de l'environnement, appuyé par le Comité Consultatif en Environnement (CCE).

Les principales mesures toucheront le remplacement de véhicules énergivores, l'utilisation de véhicules électriques, la réduction de l'utilisation du gaz propane, le changement des ampoules de l'éclairage public par des ampoules DEL, la promotion de la conduite éco-énergétique des véhicules, l'implantation d'un meilleur système d'entretien de nos véhicules, la promotion d'une campagne concernant la marche au ralenti des véhicules, l'utilisation de chauffe-moteurs et l'utilisation de moteurs à quatre temps au lieu de moteurs à deux temps.

Au cours des années, il est fort possible que ce plan évolue selon les circonstances et les activités de la Municipalité. L'objectif demeure et tous nos efforts seront faits pour le rencontrer. D'autres mesures pourraient aussi être envisagées pour compléter notre fourchette de moyens visant la réduction des GES.

L'important est que nous soyons en mesure d'identifier en bout de course une réelle réduction des GES que nous produisons et possiblement de dépasser nos objectifs, apportant ainsi notre contribution, aussi modeste soit-elle, à la lutte contre les changements climatiques.

Le conseil municipal souhaite que l'engagement de la Municipalité soit partagé par tous les citoyens et ses partenaires et que tous ensemble nous contribuons à la lutte des changements climatiques pour un meilleur avenir.

-30-

Source : Jacques Brisebois
Directeur général
819-688-2161